



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Oleslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n°:

61046932

- ☐ Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
☐ Jan Oleslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
☐ Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
☒ Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

Tel: +32 9 244 77 11
Tel: +32 2 674 57 11
Tel: +32 3 221 86 11
Tel: +32 81 432 611

gent@vincotte.be
brussels@vincotte.be
antwerpen@vincotte.be
gembloux@vincotte.be



F 178741

Rési code: 11

RAPPORT : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 – AR 8/09/2019) – DIR. GÉN. DE L'ÉNERGIE

Responsable exécution des travaux :

Installation :

Nom, Prénom : <u>GE Solution</u>	Nom, Prénom : <u>[REDACTED]</u>
N° carte d'identité : <u>[REDACTED]</u>	Adresse : <u>Gland-Rue 136</u>
N°TVA : BE	CP + Commune : <u>6730 Tintigny</u>
	Tél. : <u>[REDACTED]</u>

Bases de l'examen : Livre 1 – AR 8/09/2019 (MB 28/10/2019) («RGIE»)

- ☐ Contrôle de conformité avant mise en usage – nouvelle installation (6.4.)
☐ Contrôle de conformité avant mise en usage – modification/extension importante (6.4.)
☒ Visite de contrôle (6.5.)
☐ Visite de contrôle renforcement puissance ancienne installation (8.4.1.)
☐ Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)
☐ Visite de contrôle libre ancienne installation (8.4.3. ou 8.4.4.)
- Dégagements Partie 8 : ☒ Appliquées ☐ Pas appliquées
- Unité d'habitation ☐ Avant le 1/10/1981
Unité de travail ☒ Entre 1/10/1981 & 1/06/2020
Installation de chantier ☐ À partir du 1/06/2020
Parties communes d'un ensemble résidentiel
Locaux techniques d'un ensemble résidentiel
Installation de production décentralisée
Autre installation :

Données générales de l'installation électrique :

☐ Document début réalisation avant le 01/06/2020 : n° Date

Données distributeur	EAN <u>541449020710056035</u>	☐ EAN non communiqué	☐ Compt. kWh non placé
Nom distrib. :	Compt. kWh n° : <u>20354628</u>	Index jour : <u>73531</u>	Index nuit : <u>75420</u>
	Protection branchement (A) : ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100 <u>21A</u>	☐ Compt. kWh exclusif nuit : n° :	Index nuit :
Données installation	Conçue pour U _N : ☐ mono 230 V ☐ 3x230 V ☐ 3N400 V	Type prise de terre : ☐	☒ Boucle de terre ☐ barres / piquets
	Courant nominal maximum (A) : ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100	Schéma MLT : ☒ TT ☐	
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal : <u>4</u> X <u>16</u> mm ² - Type : <u>EXVB</u>	Dispositif diff. gén. : <u>40</u> A / <u>300</u> mA	Nombre de tableaux : <u>1+1</u>
☒ Voir annexe(s)		Nombre de circuits terminaux : <u>27+2</u>	

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☐ Matériel mobile	☒ Matériel fixe	☒ 4 ^e /section	☒ Schémas	☒ Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>5.8</u> Ω		Isolément général : <u>3.7</u> MΩ		☒ Continuité (équipot., PE)		☒ Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : ☐ était scellé ☒ a été scellé ☐ n'a pas été scellé ☐ ne peut pas être scellé						Schémas et plans signés : Oui / Non	

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions constatées	
Nouvelle installation	
☒ Néant	
Infractions constatées	
Installation existante	
☒ Néant	
Remarques	<u>Rapport conformité installation PV au place</u>
☐ Néant	

Conclusion :

Un nouveau contrôle doit être effectué avant le

☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

☒ par le même organisme agréé (*).

☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

Agent visiteur :

Nom : Depierre G

Agent n° : 5741

Date : 07.12.2021

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) :

☒ Plan(s) de position : ☐ Schéma(s) unifilaire(s) : ☐

- Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
☐ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
☐ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors du contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à un contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



GUICHET UNIQUE VOLET 1

Formulaire de notification de mise en service, de demande de compensation et d'octroi de certificats verts pour une installation solaire photovoltaïque de puissance ≤ 10 kW raccordée au réseau de distribution basse tension

GU_Volet1_6Fr du 16/02/2012

3.3 Récapitulatif du site de production

Pour rappel : une unité de production photovoltaïque est définie par le dispositif de comptage d'énergie verte, autrement dit il y a autant d'unités de production sur un site photovoltaïque relié à un point d'accès (un code EAN) qu'il y a de compteurs « verts ». Le nombre d'unités de production photovoltaïque au sein d'un même site de production et enregistré par la CWAPE s'élève à maximum 5 unités.

Nombre d'unités de production installées :

X 1

☐ 2

☐ 3

☐ 4

☐ 5

Code encodage CWAPE	Unité 1	
	Panneaux PV	
	Marque	S-ENERGY
	Modèle	SM-250PC8
	Nombre de modules	26
	Puissance par module (Wc)	250
3.4	Puissance installée (kWc)	6500
3.30	Système solaire	FNI / FI / S
3.31	Position	T / F / AS
		SO15
3.32	Orientation (S= 0° / E= - 90°)	
		35
3.33	Inclinaison (degré)	
	Onduleurs	
	Onduleur(s) intégré(s) aux modules (barrer la mention inutile)	OUI / NON
	N° de série	Marque et modèle des onduleurs
	1311517868	POWER ONE PVI 3.0 Outd
	Identification du ou des onduleur(s)	1311517869 POWER ONE PVI 3.0 Outd
3.6/5.9	Total P max sortie onduleur(s) (kVA)	3.3 + 3.3 = 6.6
	Compteur vert	
10.4	Identification	CE1
10.6	Marque	ISKRA
10.7	Modèle	ISKRA MT 372
10.8	Type (barrer la mention inutile)	Electronique / Mécanique
10.9	N° de série	51339428
10.12	Raccordé à la télégestion*	OUI / NON
10.13	Classe de précision	A
	Marquage MID*** (indiquer le marquage)	CE M121376

*Veuillez barrer la ou les mention(s) inutile(s) : SYSTÈME SOLAIRE : FNI = Fixe Non Intégré ; FI = Fixe Intégré ; S = Suiveur / POSITION : T = Toiture ; F = Façade ; AS = Au Sol

**Le marquage conforme MID sera obligatoire et toute demande sans indication de ce marquage sera irrecevable à partir du 1^{er} juin 2012.

Namur, le 29 JUIN 2022

V/Réf. :
N/Réf. : CGT/BD/EJ/PDE/5360/S38903
Annexe(s) :

Votre contact :
Pascal DELPLANQUE
Attaché
☎ : 081/325.726
@ : pascal.delplanque@tourismewallonie.be

Rue croix de la Femme, 5
6720 Habay-la-Neuve

Madame,

Par la présente, j'accuse réception du formulaire introduit en date du 22/04/2022 et relatif à l'objet ci-dessous :

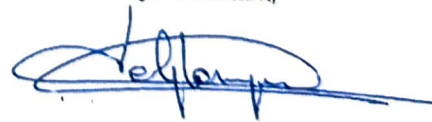
Type de document	DECLARATION D'EXPLOITATION
N° formulaire EWBS	1938449-950921
Coordonnées de l'hébergement	La Bicoque de Toutie Grand'Rue, 136 6730 Tintigny

En cas de cessation de votre activité, nous vous invitons à nous le signaler au plus tôt par courriel (declaration.exploitation@tourismewallonie.be) ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Commissariat général au Tourisme
Cellule Déclaration d'exploitation
Avenue G. Bovesse 74, B-5100 NAMUR

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

L'agent traitant,



Pascal DELPLANQUE
Attaché.

Direction des Hébergements touristiques

Commissariat général au Tourisme
Avenue Gouverneur Bovesse, 74
5100 Namur (Jambes)
☎ +32 81/325.611 - ☎ +32 81/ 325.627
www.tourismewallonie.be

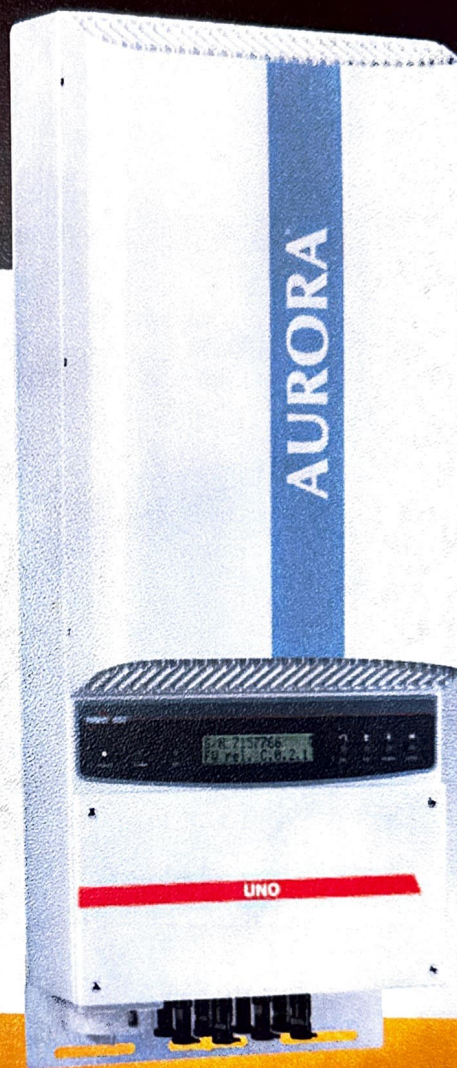
PVI-5000-TL-OUTD PVI-6000-TL-OUTD

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES MODÈLES EXTÉRIEURS

Conçu pour les installations PV commerciales de petite taille et résidentielles, cet onduleur occupe une niche particulière dans la ligne de produits Aurora pour répondre aux installations produisant entre 5 kW et 20 kW.

Cet onduleur offre tous les avantages habituels Aurora, y compris une section à double entrées pour gérer deux chaînes avec un MPPT indépendant, un algorithme précis à vitesse élevée pour la conversion et la récupération de l'énergie et, jusqu'à présent, mais aussi un fonctionnement sans transformateur pour un rendement atteignant 97,0 %.

La large plage de tension d'entrée rend l'onduleur adapté aux installations à faible puissance avec une taille de chaîne réduite. Cet onduleur pour l'extérieur a été conçu comme une unité complètement étanche pour supporter les conditions climatiques les plus difficiles.



Fonctions

- Chaque onduleur est réglé sur des codes réseau spécifiques qui peuvent être sélectionnés sur le terrain
- Sortie monophasée
- Des sections d'entrée double avec conversion MPP indépendante permettent une récupération optimale de l'énergie à partir de deux modules orientés dans différentes directions
- Large plage d'entrée
- Algorithme MPPT à vitesse élevée et haute précision pour une conversion de l'énergie en temps réel et une récupération de l'énergie améliorée.
- Les courbes d'efficacité plates assurent une haute efficacité à tous les niveaux de sortie, garantissant des performances régulières et stables sur toute la plage de puissance de sortie et de tension d'entrée
- Boîtier extérieur pour une utilisation sans restriction quelles que soient les conditions climatiques
- Interface de communication RS-485 (pour la connexion à un ordinateur portable ou à un enregistreur de données)
- Compatible avec PVI-RADIOMODULE pour une communication sans fil avec Aurora PVI-DESKTOP